

Numéro de dossier : 1084400094

**Unité administrative responsable** Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme**Objet** Adoption d'un règlement autorisant la démolition, et la construction de bâtiments ainsi que la transformation et l'occupation à des fins résidentielles de l'ancien Séminaire de Philosophie (Collège (Marianopolis), situé au 3880, chemin de la Côte-des-Neiges, en vertu de l'article 89 paragraphe 5 de la Charte de Montréal**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

**♦Commentaires**

Le service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine est favorable aux modifications au Plan d'urbanisme demandées pour permettre la réalisation du projet de construction, de transformation et d'occupation à des fins d'habitation de l'ancien séminaire de philosophie situé au 3880, Chemin de la Côte-des-Neiges.

Le Service est aussi favorable à l'adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 5° de la Charte de la Ville de Montréal permettant de déroger à certaines dispositions du règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie et visant à encadrer le projet.

Le projet proposé comporte la conservation et la restauration de l'ancien séminaire et la construction de nouveaux bâtiments dans les zones identifiées comme pouvant être construites permet de conserver et mettre en valeur les bois d'intérêt et respecte les caractéristiques paysagères et patrimoniales des lieux. L'encadrement réglementaire et l'accord de développement viennent entre autres assurer l'accessibilité publique du site et la conservation et l'entretien de la Chapelle et des monuments commémoratifs.

Toutefois certaines préoccupations subsistent, et le projet devra se raffiner et se préciser à la suite de la consultation publique quant aux aspects suivants :

- l'intégrité et la mise en valeur des composantes paysagères dont les talus et les alignements d'arbres;
- la prédominance de l'ancien séminaire par rapport aux hauteurs, aux volumes et à l'implantation des constructions proposées;
- la qualité des vues internes et externes au site;
- l'offre de stationnement eu égard aux orientations du Plan de transport
- l'accessibilité du site au public et sa gestion;
- la protection des végétaux durant et après la construction.

**Numéro de certificat (ou note)****Responsable de l'intervention**  
Luc GAGNON**Endossé par:**  
Arnold BEAUDIN

Chef de division - urbanisme

Tél. : (514) 872-4095

Date: 2009-03-25

Directeur

Développement économique et urbain

Tél. : (514) 872-0068

Approuvé par:

Céline Topp, directrice

Date d'endossement: 2009-03-25